



Orsières, le 7 juillet 2016

MISE AU CONCOURS

Suite à la démission du titulaire du poste, la Commune d'Orsières recherche une **personnalité** en qualité de

SECRETAIRE COMMUNAL (H/F) et directeur administratif

MISSIONS

- Premier collaborateur du Conseil municipal, vous préparez ses séances, en tenez le procès-verbal et veillez à l'exécution des décisions prises.
- Vous supervisez le fonctionnement de l'ensemble des services de l'Administration communale et bourgeoise en qualité de directeur administratif.
- Vous représentez l'Administration communale pour certaines tâches déléguées.
- Taux d'occupation : 100%

VOTRE PROFIL

- Au bénéfice d'une formation supérieure, vous disposez de connaissances étendues en administration publique et d'une solide expérience dans la conduite de personnel ;
- Vous faites preuve de disponibilité, de discrétion et d'entregent ainsi que d'un sens aigu des relations humaines ;
- Votre maîtrise orale et écrite du français, voire de l'allemand et de l'anglais, vous permet de communiquer efficacement ;
- Des compétences juridiques et de gestion d'un portefeuille d'assurances sont des atouts ;
- Vous habitez le territoire communal ou êtes prêt à y élire domicile avant l'entrée en fonction.

NOUS OFFRONS

L'Administration communale garantit des conditions sociales ainsi qu'un salaire attractifs, en adéquation avec les responsabilités qui incombent à cette fonction.

La consultation du cahier des charges du poste est obligatoire au bureau communal durant les heures d'ouverture (lu-ve / 8h – 12h). Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Président de la Commune, M. Jean-François Thétaz (president@orsieres.ch).

Entrée en fonction : **1^{er} décembre 2016** ou à convenir.

Votre offre de service accompagnée des diplômes, certificats, références et prétentions salariales est à adresser pour le **lundi 25 juillet 2016 (le timbre postal faisant foi)** à Administration communale, par son Président Jean-François Thétaz, Rue de la Commune 3, 1937 Orsières, avec mention sur la lettre : poste de secrétaire communal.

L'Administration communale